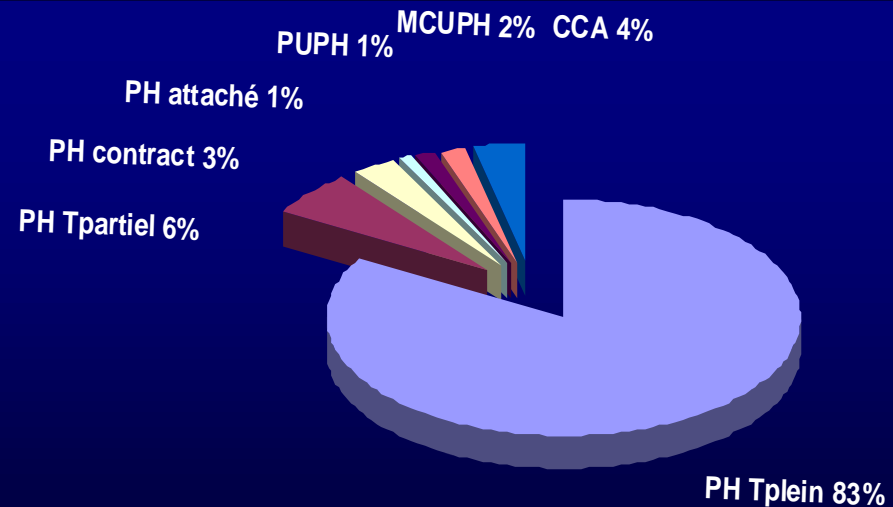
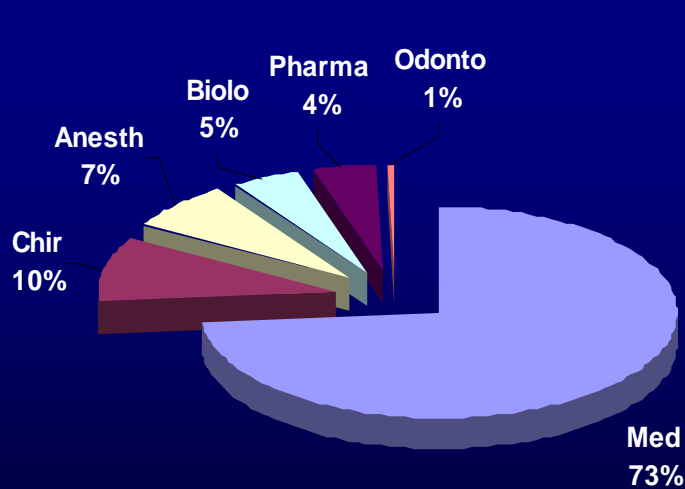
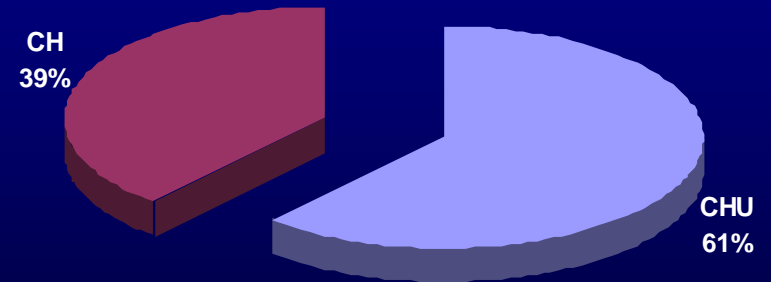
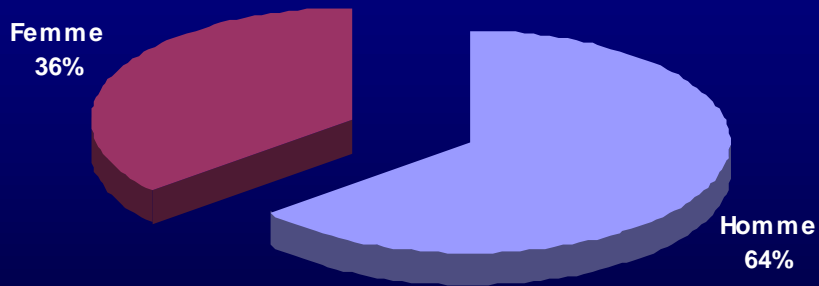


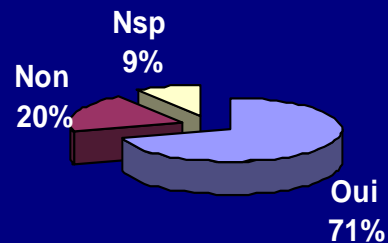
Enquête en ligne sur le site de l'INPH
Du 12 décembre 2009 au 12 janvier 2010
Dr JM Badet Dr R Bocher

1440 réponses exploitables

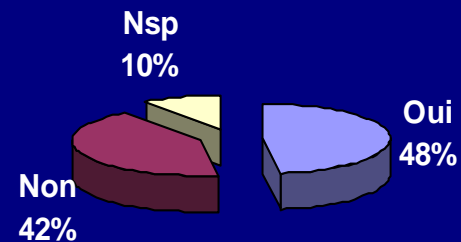


Questions générales sur le Statut de PH

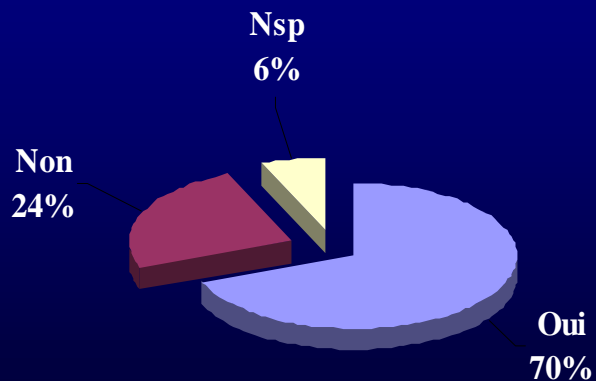
Le statut doit être défendu tel quel



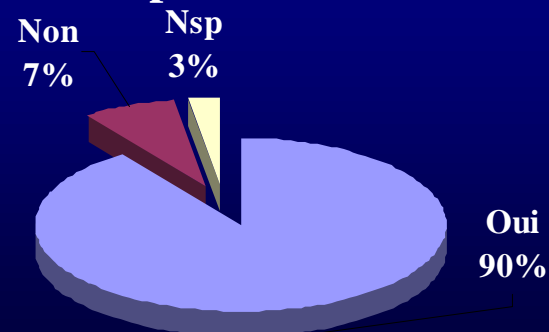
Le statut de PH n'est plus adapté à l'exercice hospitalier



Le statut actuel de PH n'est pas attractif pour les jeunes

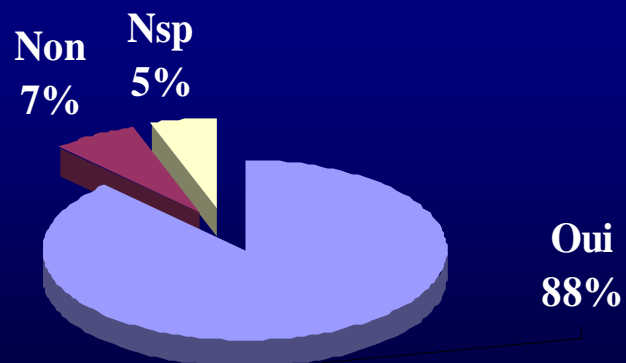


Les compétences individuelles ne sont pas reconnues

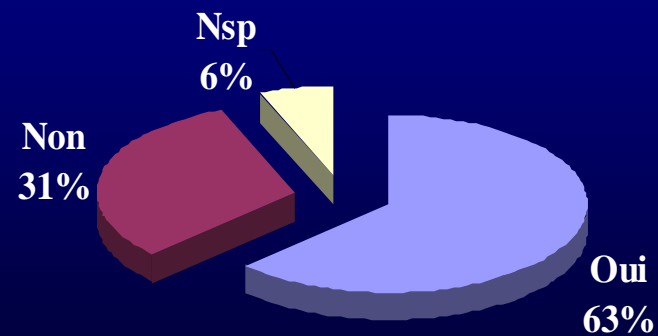


Rémunération (1)

La FMC est mal indemnisée



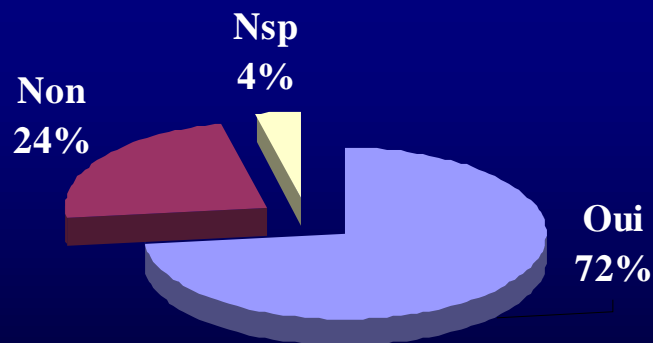
La qualité des soins doit être valorisée
par un bonus salarial



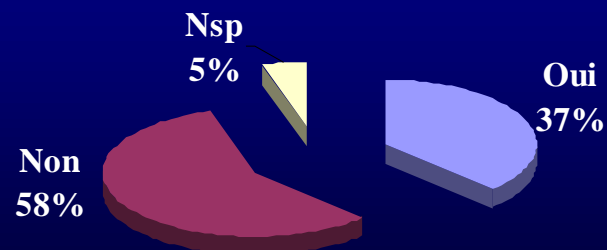
Rémunération (2)

Pensez-vous que
la pratique médicale hospitalière publique
est compatible avec

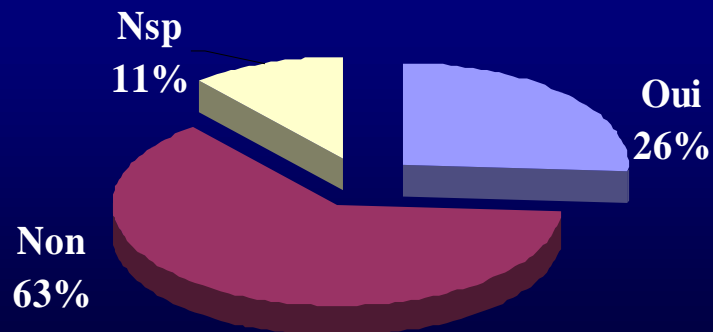
Une rémunération forfaitaire mensuelle



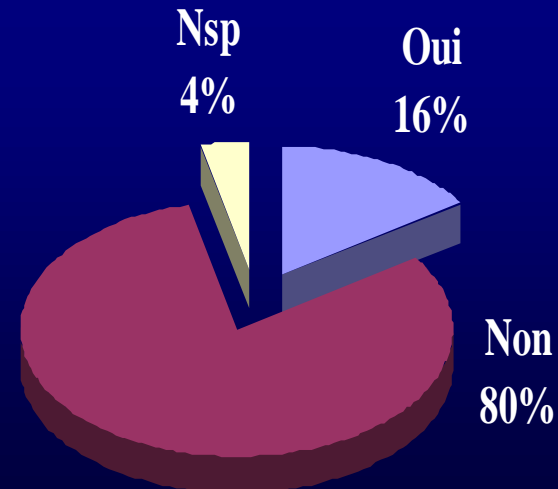
Une rémunération forfaitaire
et une part liée à l'activité



Une rémunération forfaitaire
et une part liée aux missions hors soins



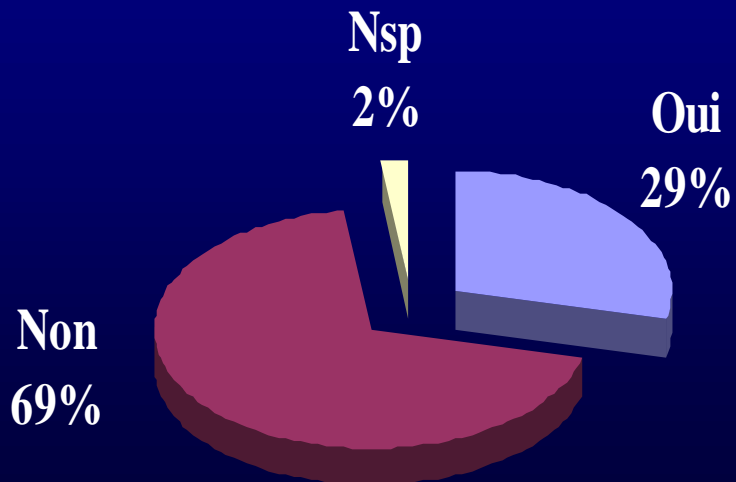
Une rémunération liée exclusivement à l'activité



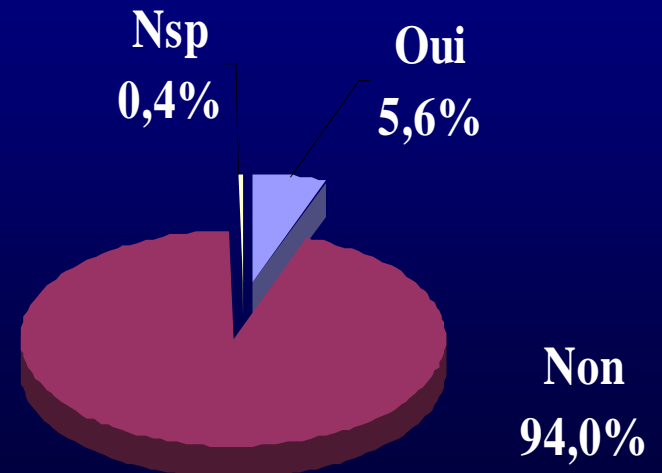
Gouvernance

Pensez-vous que pour améliorer le fonctionnement des hôpitaux publics, il est nécessaire d'avoir un pouvoir de décision exclusivement

Médical

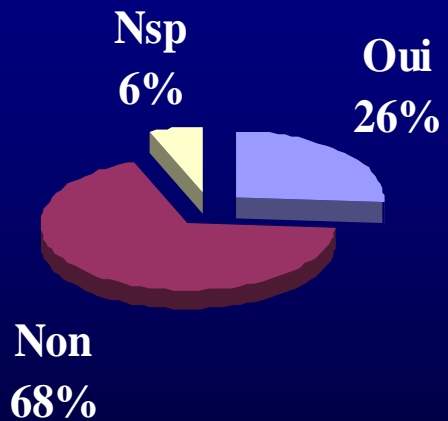


Administratif



Praticien sous contrat

Accepteriez-vous
de passer un contrat avec le directeur de votre hôpital
vous servant une rémunération complémentaire
en plus de votre salaire si vous atteignez
des objectifs de volume d'activité définis dans le contrat



Si oui,
quel devrait être le montant
de cette rémunération complémentaire

10%	27,2%
20%	43,2%
50%	17,6%
100%	12,0%

La récente Loi HPST peut interdire à un praticien hospitalier
 au bout de 5 ans de présence à l'hôpital
 de s'installer dans le secteur libéral
 s'il est en concurrence avec l'hôpital

	OUI	NON	NSP
Cela permettra de garder les meilleurs à l'hôpital	10,2	79,8	10,0
Les jeunes quitteront l'hôpital avant 5 ans d'ancienneté	85,0	4,3	10,7
Cette contrainte doit être compensée par une prime d'exclusivité	77,5	11,8	10,7
Cette mesure doit être régulée par la profession au niveau national	56,5	14,4	17,2
Cette mesure doit être régulée par la profession au niveau régional	50,9	29,8	19,3
Cette mesure ne doit pas s'appliquer aux PH déjà nommés	76,0	15,0	9,0

Qu'est-ce qui a motivé votre choix d'exercice à l'hôpital public ?

	choix 1	choix 2
Attachement au service public	46,5	15,2
Enseignement Recherche	9,2	14,5
Indépendance professionnelle	7,1	12,1
Rémunération	0,4	4,2
Sécurité de l'emploi	3,7	15,8
Travail en équipe	26,0	17,3
Valorisation par rapport au privé	2,9	10,2
Autre	4,2	10,7

Qu'est-ce qui vous pèse le plus dans votre exercice professionnel quotidien

Conditions matérielles d'exercice	36,5	25,4
Horaires de travail	6,7	9,0
Pénibilité de la permanence des soins	20,0	13,4
Rapports avec le chef de service ou de pôle	6,5	5,4
Rapport avec le directeur de l'hôpital	9,0	11,3
Rapport avec l'ARH	2,7	4,8
Rapport avec la Faculté	0,4	0,8
Rémunération	7,9	13,7
Manque d'indépendance professionnelle	4,3	7,9
Autre	6,0	8,3

Pensez-vous que pour améliorer l'attractivité des carrières hospitalières Il faut

Augmenter le salaire	36,7	15,2
Augmenter la rémunération de la PDS	8,1	15,0
Améliorer les conditions de travail	27,5	18,8
Conforter l'indépendance professionnelle	10,8	14,2
Valoriser les missions hors soins	7,2	15,6
Conserver la nomination au niveau national	6,7	11,0
Renforcer le pouvoir de la CME	1,0	6,9
Contractualiser les activités de soins	1,2	2,1
Autre	0,8	1,2

Si aujourd'hui, dans l'état actuel de la profession,
vous deviez choisir votre carrière,
referiez-vous le même choix ?

